

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

3 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 3 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture des Entreprises d'Électricité G. Ouellet pour réparation du système de chauffage à la centrale de pompage de l'eau potable pour une somme de 2650.60 \$;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture de la Ville de Matane pour le partage de coûts pour les équipements à vocation régionale troisième versement pour une somme de 1 882.00 \$;
 - 4.4 Autorisation de paiement facture de la Ville de Matane pour l'entente relative à l'exploitation du lieu d'élimination des déchets deuxième et troisième versement pour une somme de 9 105.06 \$;
 - 4.5 Autorisation de paiement décompte # 3 de l'entreprise D'Auteuil pour les travaux de la route de Grosses-Roches pour une somme de 68 305.87 \$;
 - 4.6 Autorisation de paiement pour la retenue de 5 % de l'entreprise d'Auteuil pour les travaux de la route de Grosses-Roches pour une somme de 96 882.92 \$;
 - 4.7 Autorisation de paiement facture de la MRC de La Matanie pour le service de génie pour honoraires professionnels travaux route de Grosses-Roches pour une somme de 31 015.63 \$;
5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus (il manque celle du conseiller, M. Dominique Ouellet);
6. Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019;
7. Suivi de dossier de la demande de la Ville de Matane à savoir si la municipalité souhaite que les matières organiques qu'elle devra collecter au plus tard en 2020 selon l'obligation du plan de gestion des matières résiduelles soient traitées à la plateforme de compostage qui devrait être située sur les terrains

du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane moyennant une quote-part annuelle d'environ 4 888 \$;

8. Adjudication du contrat de la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri pour 2019;
 9. Suivi du dossier pour l'Installation d'équipements pour le branchement de génératrices à la salle du Club des 50 ans et Plus et garage municipal;
 10. Demande de déneigement de la route du Petit-Canada sur une portion d'environ 2km pour permettre d'effectuer le transport de 3 000 m3 de bois provenant des terres publiques par la MRC de La Matanie service de génie forestier;
 11. Demande de don pour la fête de Noël des enfants;
 12. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes;
 13. Déneigement des bornes-fontaines, du stationnement de la centrale de pompage rue de la Mer, de la borne sèche à l'est et du terrain du site des bassins des eaux usées;
 14. Varia
 15. CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)
 16. Période de questions
 17. Clôture de l'assemblée.
-

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

2018-12-220 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2018-12-221 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

ADOPTÉE

2018-12-222 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 novembre au 3 décembre 2018, pour un montant de 54,809.05 \$ numérotés consécutivement de 3195 à 3211 pour les chèques de payes et de 4686 à 4714 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2018-12-223 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE DES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ G. OUELLET REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE À LA CENTRALE DE POMPAGE EAU POTABLE – FACTURE # 19265

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 19265 Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc – 2 650.60 \$
Aerotherme 10kw 600v, thermostat, boîte 2020, connecteur, câble, main-d'œuvre (2 déplacements).

ADOPTÉE

2018-12-224 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE VILLE DE MATANE POUR ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX - FACTURE # 2018-000159

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 2018-000159 Ville de Matane – 1 882.00 \$
Troisième versement pour le partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2018.

ADOPTÉE

**2018-12-225 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE VILLE DE MATANE
POUR LET - FACTURE # 2018-000149**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 2018-000149 Ville de Matane – 9 105.06 \$
Deuxième et troisième versements pour l'entente relative à l'exploitation d'un lieu d'élimination des déchets.

ADOPTÉE

**2018-12-226 AUTORISATION DU PAIEMENT DÉCOMPTE # 3 AUX
ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR PROJET
TRAITEMENT DE SURFACE ROUTE DE GROSSES-ROCHES
ET TRAVAUX DIVERS**

Considérant que le service de génie civil de la MRC de La Matanie a procédé à un décompte progressif n° 3 en date du 20 novembre 2018 suite à une analyse et recommande le paiement des travaux exécutés en octobre 2018, et ce, pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc. », se résument comme suit :

Travaux	Cumulatif	Présente demande
. Travaux exclusifs à la Municipalité		
. Travaux RIRL 90 %	1 573 904.75 \$	61 475.28 \$
. Municipalité 10 %	174 878.31 \$	6 830.59 \$
. Exclusif		
Total (taxes incluses)	1 748 783.06 \$	68 305.87 \$
Retour de taxes	(151 877.08 \$)	(5 933.51 \$)
	1 596 905.98 \$	62 372.36 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 68 305.87 \$.

Que lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 334 dans le cadre du projet de traitement de surface et travaux divers de la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2018-12-227 AUTORISATION DU PAIEMENT DÉCOMPTE # 4 AUX ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR PROJET TRAITEMENT DE SURFACE ROUTE DE GROSSES-ROCHES ET TRAVAUX DIVERS

Considérant que le service de génie civil de la MRC de La Matanie a procédé à un décompte progressif n° 4 en date du 30 novembre 2018 suite à une analyse et recommande le paiement de la retenue de 5 %, et ce, pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc. », se résument comme suit :

Travaux	Cumulatif	Présente demande
. Travaux exclusifs à la Municipalité		
. Travaux RIRL 90 %	1 661 099.38 \$	87 194.62 \$
. Municipalité 10 %	184 566.60 \$	9 688.30 \$
. Exclusif		
Total (taxes incluses)	1 845 665.98 \$	96 882.92 \$
Retour de taxes	(160 314.71 \$)	(8 437.63 \$)
	1 685 351.27 \$	88 445.29 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 4 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 96 882.92 \$.

Que lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 334 dans le cadre du projet de traitement de surface et travaux divers de la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2018-12-228 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LE SERVICE DE GÉNIE – PROJET TRAITEMENT DE SURFACE DE LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES ET TRAVAUX DIVERS – FACTURE # 10248

Considérant que le service de génie civil de la MRC de La Matanie a terminé une partie de son mandat de surveillance des travaux de traitement de surface de la route de Grosses-Roches et travaux divers tel qu'autorisé par la résolution 2018-07-139;

Considérant qu'il y a lieu de payer les honoraires professionnels en date du 22 novembre 2018;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement pour une somme de 24,183.75 \$ pour le service de génie de la MRC de La Matanie facture # 10248.

Que lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 334 dans le cadre du projet de traitement de surface et travaux divers de la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2018-12-229 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LE SERVICE DE GÉNIE – PROJET CREUSAGE DE FOSSÉS ROUTE GROSSES-ROCHES – FACTURE # 10247

Considérant que le service de génie civil de la MRC de La Matanie a terminé son mandat de surveillance des travaux de creusage de fossés pour la route de Grosses-Roches;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement pour une somme de 1 822.50 \$ pour le service de génie de la MRC de La Matanie facture # 10247.

ADOPTÉE

2018-12-230 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE DES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS – EXCAVATION DE FOSSÉS ROUTE DE GROSSES-ROCHES - FACTURE # 6902

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 6902 Les Entreprises d'Auteuil et Fils – 37 529.27 \$
Excavation de fossés route de Grosses-Roches.

QUE lesdites dépenses seront imputées à l'aide financière pour l'amélioration du réseau routier.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Tel que requis à l'article 360.0 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans

les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Le membre du Conseil municipal suivant a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires.

Conseiller poste # 1 : Dominique Ouellet

2018-12-231 ÉTABLISSANT LE CALENDRIER 2019 DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2019**, qui se tiendront le **lundi** à la salle du Club des 50 ans et Plus, au **159, rue Mgr Ross** à Grosses-Roches et qui débuteront à **19 h 30** :

• 14 janvier	• 4 février
• 4 mars	• 1 ^{er} avril
• 6 mai	• 3 juin
• 8 juillet	• 5 août
• 9 septembre	• 7 octobre
• 4 novembre	• 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-232 TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES – PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Considérant que la Ville de Matane informe la municipalité qu'elle a retenu l'option de la construction d'une plateforme de compostage à aire ouverte pour le traitement des matières organiques;

Considérant qu'elle désire avancer dans ce projet et de pouvoir le dimensionner selon les besoins réels;

Considérant qu'elle demande à la municipalité de lui faire part de son intention à savoir si elle serait favorable à ce que les matières organiques qu'elle prévoit

collecter en 2020 soient traitées à la plateforme de compostage qui devrait être située sur les terrains du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Matane;

Considérant que la Ville de Matane évalue les coûts préliminaires de ladite plateforme de compostage incluant la MRC de la Haute-Gaspésie à 4 885 \$ par année pour la municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe la Ville de Matane qu'il serait favorable à ce que les matières organiques soient traitées à la plateforme de compostage, cependant tout dépendra en 2020 des coûts réels sur plusieurs années pour la municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-233 ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET TRI POUR L'ANNÉE 2019 ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Considérant que la Municipalité a invité la compagnie Bouffard Sanitaire à soumissionner pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri pour l'année 2019 considérant que le contrat est inférieur à 25 000 \$ taxes nettes;

Considérant que l'ouverture de la soumission s'est faite au bureau municipal le 26 novembre 2018 à 11h05 devant témoins;

Considérant que le Conseil municipal approuve le procès-verbal de l'ouverture de la soumission;

Considérant que les montants soumis représentent une dépense taxes nettes en bas de 25 000 \$ et que le conseil peut négocier le prix du contrat;

Considérant que le prix soumis était supérieur aux prévisions de la municipalité et qu'après une deuxième offre de ladite compagnie le conseil consent à accorder le contrat;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Grosses-Roches adjuge le contrat à « Bouffard Sanitaire inc. » pour une somme de 24 960.28 \$ incluant les taxes, pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri pour l'année 2019.

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire trésorière, sont autorisées par le conseil, à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches le contrat à intervenir entre les deux parties et autres documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-12-234 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR BRANCHEMENT DE GÉNÉRATRICES SALLE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS ET GARAGE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour l'installation d'équipements pour le branchement de génératrices à la salle du Club des 50 ans et Plus et du garage municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour une somme de 9 590.00 \$ plus taxes pour l'installation d'équipements pour permettre les branchements de génératrices par la compagnie Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc.

QUE lesdites dépenses seront imputées à l'aide financière provenant de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec pour une somme de 10 000 \$. La différence des dépenses seront absorbées par la municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-235 DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DU PETIT-CANADA PAR LA MRC DE LA MATANIE

Un conseiller mentionne que la route du petit-Canada a été déneigé.

La directrice est priée de s'informer si effectivement la route a été déneigée et le conseiller monsieur Serge Leblanc mentionne que si la route a été déneigée, d'aviser la MRC qu'elle sera tenue responsable de tous dommages causés à des véhicules suite audit déneigement.

La conseillère madame Sonia Bérubé se retire des délibérations pour le prochain sujet considérant qu'elle fait partie du comité d'organisation de la fête de Noël des enfants.

2018-12-236 AUTORISATION DE LA DÉPENSE D'UNE SOMME DE 250 \$ POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Considérant que les membres du comité de la politique familiale et des bénévoles désirent organiser une fête de Noël pour les enfants;

Considérant que le Conseil municipal trouve que c'est une belle initiative et accepte de participer aux dépenses;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement d'une somme de 250 \$ pour l'organisation de la fête de Noël des enfants.

ADOPTÉE

2018-12-237 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes du 24 décembre 2018 au 3 janvier 2019.

ADOPTÉE

2018-12-238 DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DES BASSINS ET DE LA CLÔTURE - STATIONNEMENT STATION DE POMPAGE RUE DE LA MER – BORNE SÈCHE À L'EST DU VILLAGE – STATIONNEMENT DES RÉSERVOIRS SUR LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES - BORNES-FONTAINES DANS LE VILLAGE - HIVER 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate Service de déneigement Denis Veilleux pour le déneigement du terrain des bassins et la clôture, le stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer, l'entrée de la borne sèche à l'est du village et les bornes-fontaines pour l'hiver 2018-2019.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Bornes-fontaines dans le village : à l'heure 65\$/heure
Borne sèche à l'est du village : 325 \$
Stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer : 225 \$
Terrain des bassins et clôture : 325 \$
Stationnement des réservoirs sur la route de Grosses-Roches : 325 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS : début 20h07, fin 20h13

Vente des lots intramunicipaux

Coupe à blanc sur les lots privés

Lien d'enfouissement technique de la Ville de Matane

Neige sur le pont du village pour la visibilité de la côte

2018-12-239 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever l'assemblée, il est 20h15.

ADOPTÉE

La présidente et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

*Victoire Marin
Mairesse*